



## VILLE DE SAINT MICHEL DE MAURIENNE

### COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2011

Le Sept octobre deux mil onze à 18 Heures 30 minutes, Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de M. Jean-Michel GALLIOZ, Maire.

**Les membres du Conseil Municipal étaient tous présents :**

M. A. DUFOUR, Maire Délégué de Beaune, M. M. GALLIOZ, Maire Délégué de Thyl.

Mmes et MM. : G. BOIS, J.L. ALBRIEUX, , S. BOUILLARD-FREULARD, P. SAYETTAT et J.M. BERNARD, Adjoints.

Mmes et MM. : M. GAY, D. MOTTA, C. ASTIER, A. ESPOSITO, F. FALCO et P. MORARD-CHATAIGNIER.

**A l'exception de :** D. MANCINO (pouvoir à S. BOUILLARD), J.P. EXARTIER (pouvoir à G. BOIS), P. MARIE (pouvoir à J.M. GALLIOZ) et N. GOMES (pouvoir à F. FALCO)

**Absents excusés :** A. BETEMPS, G. ROSSERO, P. JACOB, J. VIARD et N. GERVASONI

**Secrétaires de séance :** M. GAY

**Date de Convocation :** 29 septembre 2011

C.M. en exercice : 23

Présents : 14

Votants : 18

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 2 Septembre 2011 et des délibérations afférentes. Toutes ces décisions sont **approuvées à l'unanimité**.

#### 1) Syndicat intercommunal des Régies d'électricité

Suite au courrier de la Sous Préfecture et aux entretiens qui ont suivis, deux dispositions doivent être précisées : les régies municipales cessent leur exploitation et la compétence « électricité » est transférée en totalité au syndicat intercommunal SYNERGIE dès la publication de l'arrêté préfectoral. **Approuvées à l'unanimité**

#### 2) Statuts du syndicat Synergie

- **Compétences optionnelles :** le syndicat peut intervenir à la demande des collectivités et garde la maîtrise d'ouvrage sur les projets retenus (éclairage public par ex...) **Approuvé à l'unanimité**
- **Délégués :** les personnes élues au précédent conseil sont maintenues dans les nouveaux statuts. **Approuvé à l'unanimité**

#### 3) Remboursement à la Régie d'Electricité

La commune procède au remboursement de l'avance de trésorerie d'un montant de 285 054,52 €. **Approuvé à l'unanimité**

Informations sur les coupures et problème éventuel de surtension. Rencontre avec la Régie pour une mise au point souhaitée.

#### 4) Z.A.D du Champ de Foire : Procédure d'expropriation

La procédure d'expropriation dans le périmètre de la Z.A.D doit être mise en place assez tôt. A cet effet, un appel d'offres auprès des cabinets compétents est lancé. **Approuvé à l'unanimité**

#### 5) Marchés publics

- **Avenants Z.A.C du Temple :** cinq avenants sur le marché initial (1 375 230,15€) dont les deux premiers déjà votés, portent le marché à 1 651 696,17 € HT.

- **Magasin général** : les équipements et les matériaux intérieurs sont un obstacle à la commercialisation des locaux (blocs de béton, amiante, étagères). Il serait intéressant d'envisager de grouper la démolition avec le projet sur l'ancien lycée.
- **Rond-point du Temple** : la commission d'appel d'offres a retenu l'entreprise TRUCHET pour l'aménagement, montant de 83 403 € HT.
- **Démolition des Ateliers de l'ancien lycée** : Qualiconsult est retenu pour le suivi du contrôle technique, montant : 1 575 € HT.  
Alpes contrôle est retenu pour la coordination de la protection santé montant : 1 350 € HT.
- **Beaune** : les travaux de réseaux (électricité comprise) sont confiés à l'entreprise VINCI pour un montant de 900 314,91€ TTC. Une réunion avec les habitants sera tenue le 18 Octobre.

## 6) Espace ALU

- Un projet pédagogique mené conjointement avec l'Espace Culturel et la bibliothèque concernera les écoles maternelles (700 élèves concernés) autour d'une artiste travaillant l'aluminium. Un tarif spécial pour cette clientèle de 2,50€/élève est **approuvé à l'unanimité**
- Mutualisation des ressources des musées : Une subvention de 2500 € est attribuée par le Conseil général.

## 7) Participation pour non réalisation d'aires de stationnement

A l'occasion de la rénovation d'un bâtiment, le propriétaire a versé les participations pour non réalisation d'aires de stationnement pour six places. Le permis modificatif a diminué le nombre d'appartements et le bâtiment ne nécessite donc plus qu'une participation pour deux places et entraîne un remboursement de 4 832 €.

**Approuvé à l'unanimité**

## 8) Remboursement de frais

Monsieur le Maire a dû engager 51,26€ pour un cadeau de bienvenue au Maire de Condove lors des festivités de la St Michel. Le remboursement est **approuvé à l'unanimité**

## 9) Modification de subvention

- 1) Une subvention pour l'opération HOPERAP (Solidart) de 1 400€ est proposée afin d'assurer la continuité des ateliers grafs organisés par le service jeunesse de la C.C.M.G. A voir d'abord avec la CCMG.
- 2) La subvention à Chambéry Savoie Handball est fixée à 500€.

## 10) Indemnités à Madame la Trésorière

L'indemnité de conseil de M<sup>me</sup> la Trésorière pour les budgets (annexes comprises) s'élève à 1 464,66 € pour 2011. **Approuvée à l'unanimité**

## 11) Admission en non valeur

- 1) Le montant global des impayés sur les exercices 2004 à 2009 sur le budget de l'eau et de l'assainissement s'élève à 2 638,17€. L'admission en non-valeur est **approuvée à l'unanimité**.
- 2) Le montant global des impayés sur les exercices 2007-2009 sur le budget général s'élève à 15 256,89€ (dû en grande partie à une liquidation judiciaire). L'admission en non-valeur est **approuvée à l'unanimité**

## 12) Comptes-rendus des Commissions

- Espace Alu : bilan des entrées et animations à ce jour et futures. La scénographie devra être révisée.
- Assemblée des A.F.P : un regroupement inter-départemental est à l'étude.
- AMIES : cette association engage un projet de tri de vêtements et de restauration de meubles.

## 13) Questions diverses

- Coupes de bois : Martelage prévu par l'O.N.F sur les parcelles P, Q et K pour un volume de 330m<sup>3</sup> et 900m<sup>3</sup> en coupes non réglées sur les parcelles Q, R, V et L. **Approuvé à l'unanimité**
- Formation professionnelle : Un vœu pour le maintien du taux plafond de 1% versé pour la formation des personnels territoriaux est **approuvé à l'unanimité**.
- PAPI2 : Réseau Ferré de France(R.F.F) ne participant pas au financement des travaux des berges de l'Arc et le subventionnement attendu étant insuffisant, le projet en aval des berges de l'Arc est abandonné. **Approuvé à l'unanimité**.
- Le Conseil Municipal soutient l'action engagée par les des deux fédérations de parents d'élèves suite à la fermeture d'une classe, l'absence de psychologue scolaire et le transfert de la Classe d'Intégration (CLIN). La délibération de soutien est **approuvée à l'unanimité**.
- Tarifs Foire aux Plants : une régie de recettes est créée pour la durée de la manifestation, tarif des emplacements : inchangé pour 2012.
- Tarifs des encarts publicitaires du Bulletin Municipal : inchangés pour 2012 : 1/16 : 67€, 1/8 : 122€, ½ page : 195€, 1 page NB : 378€, 1/2couleur : 550<sup>e</sup> et une page couleur : 1 000€. Tarifs **approuvés à l'unanimité**.
- Les régies de recettes pour le Marintan et le restaurant scolaire n'ayant plus lieu d'être, leur dissolution est **approuvée à l'unanimité**.
- Les frais relatifs à l'accueil des élèves de St Martin d'Arc en maternelle seront réglés en 2011 pour 10 992 € et en 2012 pour 31 228€. **Approuvé à l'unanimité**.
- Passage au numérique : modifications à apporter aux travaux du cinéma « Le Savoie » sans les enceintes acoustiques **Approuvés à l'unanimité**.

## 14) Informations diverses

- Anciens abattoirs : information du notaire,
- Restaurant scolaire : en moyenne 20 élèves à midi et 6 au périscolaire le soir,
- Bleuets de Maurienne : remerciements pour la subvention,
- Familles Bacot/Waleski : remerciements pour la cérémonie autour du monument de Roger de Créqui Monfort,
- Véhicules à moteur : des excès de vitesse à proximité des villages sont une source de danger et une preuve d'incivilité ; les motos, quads et autres véhicules sont invités à réduire leur vitesse,
- Bac à poubelles : il est signalé un mauvais positionnement des containers, surtout à proximité des habitations.

**Prochain Conseil Municipal le 4 Novembre 2011.**

Le Maire,  
.M. GALLIOZ